

## Ave Cor Mariæ !

3 février 2009, Saint Blaise

Chers amis en Jésus et Marie,

Je regrette beaucoup devoir recourir à ce moyen, mais les circonstances m'y obligent.

En effet, comme vous pouvez le vérifier dans mon *Appel*, lorsque Monseigneur Fellay a annoncé en juin 2004 qu'il avait demandé à Rome « officiellement le retrait du Décret de Déclaration des excommunications », j'ai écrit à mes Supérieurs pour leur indiquer que cette demande impliquait, de facto, l'acceptation des excommunications et donc, que tôt ou tard, nous allions consentir à en accepter la levée.

Une fois publié le Décret du 21 janvier, dans nos chapelles des Antilles nous n'avons pas lu la lettre du Supérieur Général aux fidèles, parce qu'elle contenait des imprécisions, des contradictions et une ambiguïté grave en ce qui concerne l'acceptation du Conseil Vatican II (ceci a été reconnu et le texte a été modifié, mais non le reste). Nous n'avons pas non plus chanté le Magnificat.

Par l'intermédiaire de mon Prieur, qui a assisté lundi 26 à une réunion à Paris, j'ai fait appel de vive voix à mes Supérieurs et, sans que cela constitue un « *ultimatum* », j'ai prévu une semaine comme limite de mon attente de la révision du texte de l'acceptation du Décret du Vatican.

Devant l'absence d'un communiqué dans ce sens, le samedi 31 janvier j'ai commencé à envoyer par Fax cet Appel aux quatre Évêques et à tous les Supérieurs de Districts, de Maisons Autonomes et de Séminaires de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X (21 Fax en total), dans l'espoir que, comme je demandais à la fin du texte, ils reconsidèrent, devant Dieu, la situation actuelle et que, à l'exemple de Monseigneur Lefebvre, ils reviennent sur leurs pas.

Non seulement le temps passe et nous harcèle, mais d'autres déclarations graves du Supérieur Général se sont ajoutées aux « *Vu que* » de mon « *Appel* ».

Comme seule réponse j'ai reçu hier une lettre du Supérieur Général adressée exclusivement à tous les prêtres de la Fraternité, dans laquelle il confirme sa décision d'accepter, tel quel et sans rien y changer, le Décret du 21 janvier passé.

Je pense donc que vous comprendrez que je ne puisse pas cautionner, par mon silence, cette situation ambiguë, et que je sois dans l'obligation de rendre public mon « *Appel* ».

Je vous demande de diffuser ce texte sans chercher à provoquer des discussions ou des querelles ; que chacun le lise et prenne les décisions qu'il voudra. Je vous demande aussi, soit individuellement, soit par familles, soit par Prieurés, soit par Centres de Messe, d'écrire aux quatre Évêques pour les supplier, à la fois d'imiter Monseigneur Lefebvre, et d'avoir la grandeur d'âme nécessaire pour empêcher que la Fraternité soit irrémédiablement prise dans le piège mortel que la Rome conciliaire lui a tendu.

Je me confie à vos prières. Que le Bon Dieu vous bénisse et que Notre-Dame protège vos familles.

Vôtre dans le Sacré Cœur de Jésus et le Cœur Immaculé de Marie

Père Juan Carlos Ceriani